



## Droit de consultation jugement ?

-----  
Par Sinilmik

Bonjour, je poste un message sur ce forum car je n'ai pas trouvé de réponse quant à un de mes éventuels droits. Mes parents se sont séparés en 2004 et un jugement a été rendu en 2005 (confiant ma garde à ma mère avec un droit de visite chez mon père). N'étant pas une des parties de ce jugement, je me demandais si je pouvais toutefois avoir accès à une copie de celui-ci étant donné que ma garde en était l'objet. Je suis actuellement majeur. Je remercie d'avance ceux qui prendront le temps de me répondre.

Bonne journée

-----  
Par Sinilmik

Merci beaucoup pour cet éclaircissement.